

Bruxelles vient d'accorder la libre circulation en Europe aux Turcs

écrit par Christine Tasin | 9 décembre 2013



Communiqué de Bruno Gollnisch
Député au Parlement européen
Membre du Bureau politique du Front National

L'Union européenne vient de conclure un accord avec la Turquie pour la facilitation d'obtention des visas qui doit être signé à Ankara le 16 décembre prochain. Certes, cet accord s'accompagne d'un accord dit « de réadmission » visant à obliger la Turquie à accepter sur son territoire les clandestins qui y auraient transité avant d'entrer sur le territoire de l'UE. Certes également, il est prévu une période d'observation de trois ans sur l'application du second accord, avant d'exempter totalement de visas les citoyens turcs désirant faire de courts séjours en Europe. Certes, l'Union européenne a aussi conclu ce type d'accords avec d'autres pays, l'Albanie, la Bosnie, des républiques d'Asie centrale... dont on sait que les ressortissants ne voyagent que pour le tourisme, les études ou les affaires.

Mais justement. C'est l'occasion de faire savoir aux citoyens français que le gouvernement ne décide plus vraiment de qui a le droit d'entrer en France. C'est Bruxelles qui négocie ce type d'accords. Les ministres des États membres, réunis au Conseil, doivent les approuver, mais à la majorité qualifiée. Non seulement il n'y a pas de droit de veto, mais n'importe quel Ministre peut faire l'affaire pour signer. Le dernier accord de ce type en date, avec l'Azerbaïdjan, a été approuvé lors d'un Conseil « Jeunesse, Culture et Sports ». En présence de Mmes Filippetti et Fourneyron, et M. Peillon, mais sans M. Valls ! Belle manière de noyer le poisson en même temps que l'information ! Bien sûr, les parlements nationaux ne sont pas consultés : seul le Parlement européen l'est.

Voilà l'Union européenne ! Des fonctionnaires qui négocient, des ministres qui décident de dossiers qui ne sont pas de leur compétence, et des parlements nationaux réduits au silence !

Le Front National réaffirme le droit de chaque État à décider souverainement de qui a le droit d'entrer et séjourner sur son territoire, à quelles conditions et pour quelle durée. Ces domaines sont trop sérieux pour les laisser aux eurocrates !